

**Arrêté fixant la composition du Comité électoral consultatif de l'université de  
Franche-Comté**

**La Présidente de l'Université**

- Vu l'article D.719-3 du code de l'éducation ;
- Vu l'article 22 des statuts de l'université de Franche-Comté.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le comité électoral consultatif de l'université de Franche-Comté est composé des membres suivants :

- 1) Mme la Présidente de l'université de Franche-Comté ou son représentant, qui préside les réunions du comité électoral consultatif ;
- 2) trois représentants de l'administration :
  - M. Thierry CAMUS, directeur général des services de l'université ;
  - M. Thierry BLOND, directeur général des services adjoint de l'université ;
  - Mme Christelle TRAXER, cheffe du service intérieur de l'université.
- 3) un représentant de Mme la rectrice de l'académie de Besançon :  
M. Olivier BRAUN, chargé des affaires juridiques au service inter académique de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- 4) un membre élu ou non de chaque liste représentée au conseil d'administration :

Collège A :

- M. Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs) ;
- M. Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté) ;

Collège B :

- M. Éric CAVALLI (Ensemble pour l'université de Franche-Comté) ;
- Mme Laurence ANDERHUEBER (Pour une université d'ambitions et de valeurs)

Collège BIATSS :

- M. Arnaud ETCHEVERRIA (SNPTES) ;
- Mme Patricia CYWINSKI (UNSA Education) ;
- Mme Marie-Pascale BEHRA (Réapproprions-nous notre Université – CGT-FERC Sup) ;
- M. Julien-Yves ROLLAND (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif) ;
- Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse !)

Collège Usagers :

- M. Lucas POITTEVIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF) ;
- Mme Wiam BAMA (La CGT Salarié Etudiante, Le syndicat à vos côtés !) ;
- M. Thomas MENETREY (La seule alternative écolo et solidaire).

- 5) Les délégués des listes de candidats lorsqu'ils sont connus.

**Article 2 :**

Monsieur le directeur général des services de l'université de Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 20 février 2024

La Présidente de l'Université

Marie-Christine dite « Mocha »  
WORONOFF

